

avec grande sincérité mes sentiments personnels, après deux ans de travail assidu au Sénat.

Or, de nombreux comités ne siègent jamais. C'est malheureux. Mais le comité des divorces siège trop souvent, et nous prenons pour acquis que M. et Mme Untel, qui ne parviennent pas à s'entendre en ménage, ont droit de présenter une demande de divorce. Ils retiennent les services d'un investigateur de deuxième ordre, doué d'une bonne paire d'yeux, et qui, à plusieurs centaines de verges, peut regarder par le trou de la serrure et voir ce qui se passe derrière la porte. Les témoignages qui sont présentés sont peut-être quelque peu fondés, car à l'étude de chaque rapport, on retrouve toujours la même histoire. Cela me rappelle l'histoire du propriétaire d'un magasin de campagne qui avait acheté 50 barils de bonne mélasse noire en vue de la vendre aux bûcherons de son district.

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, je regrette, mais je crois devoir interrompre mon honorable ami afin de signaler que la Chambre n'est saisie d'aucune motion. Nous lui donnerons tout le temps voulu pour prononcer un discours au moment opportun.

L'honorable M. Farris: Et le reste de l'histoire?

L'honorable M. Haig: Je crois que nous devrions poursuivre nos travaux.

L'honorable M. Beaubien: C'est un peu collant, mais ça ne fait rien.

L'honorable M. Haig: Mon honorable ami peut raconter son histoire s'il le désire, mais je signale que la Chambre n'est saisie d'aucune motion. Nous avons hâte de voir adopter la motion visant la nomination du comité.

L'honorable M. Macdonald: Nous n'en sommes pas encore rendus à la motion. Ne devrions-nous pas décider d'abord s'il y a lieu de permettre à l'honorable sénateur de terminer ses observations? Il me semble qu'il arrive à la fin de son discours. Si nous l'interrompons maintenant, il pourra tout recommencer quand la Chambre sera saisie de la motion. Selon moi, je crois qu'il a presque terminé ses observations.

L'honorable M. Haig: Mon honorable ami peut-il m'en fournir l'assurance?

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, permettez-moi de proposer l'étude du rapport dès maintenant. Mon honorable ami pourra alors dire tout ce qu'il désire. A mon avis, il enfreint le Règlement dans le moment.

L'honorable M. Macdonald: Très bien, j'en suis, mais selon moi, il faudrait considérer les observations du sénateur de De la Durantaye (l'honorable M. Pouliot) comme ayant été dites après la présentation de la motion.

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, je propose, appuyé par l'honorable M. Monette, et avec votre assentiment, que nous passions dès maintenant à l'étude du rapport en question.

L'honorable M. Pouliot: Honorables sénateurs, je ne veux pas qu'on m'accuse de faire de l'obstruction. Règle générale, je m'efforce de prononcer de brefs discours et je remercie le Sénat d'être si indulgent à mon égard aujourd'hui.

Un certain monsieur, je le répète, avait acheté 50 barils de mélasse en vue de la vendre aux bûcherons du voisinage. Ses clients vinrent en acheter une chopine, une pinte ou un gallon. Peu après ils revinrent au magasin pour se plaindre que la mélasse était aigre et très acide au lieu d'être sucrée. Le marchand ayant goûté la mélasse d'un baril constata qu'elle n'était pas très agréable au palais. Il demanda donc au marchand de gros d'annuler la commande et de reprendre sa marchandise, ce que ce dernier refusa. Alors le marchand saisit les tribunaux de l'affaire. La cour nomma des arbitres, tous de braves gens, et chacun devait avaler une cuillerée à soupe comble de cette mélasse sûre. Vous vous rendez compte de la tâche désagréable qui incombait à ces gens qui se voyaient contraints d'avalier 50 cuillerées à soupe de mélasse acide. C'est pourquoi quand je songe à la pénible corvée qui échoit aux membres du comité des divorces, cela me rappelle la cause relative à la mélasse sûre, qui a dû être réglée par des spécialistes. Bien entendu, toute comparaison est odieuse. Je n'ai pas l'intention d'enfreindre le Règlement; je veux tout simplement porter à l'attention de mes honorables collègues du Sénat certains faits que je résume à l'instant.

En premier lieu, il faut avoir le sens des proportions et admettre que le comité des divorces,—il n'est pas du tout question ici du genre de travail accompli par les membres de ce comité,—est le moins important de tous les comités du Sénat.

En second lieu, on admettra qu'un grand nombre de nos collègues perdent un temps précieux à écouter ces récits sordides, temps qu'ils pourraient employer d'une façon beaucoup plus avantageuse pour le bien du pays. Ayant formulé ces quelques observations à l'intention de tous mes sages collègues, je les remercie de m'avoir écouté attentivement.